

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2024

Nombre de Membres

En exercice : 29
Titulaires présents : 21
Pouvoirs : 7

Date de convocation :

21/02/2024

Date d'affichage :

01/03/2024

Votants :	28	Pour :	28	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

BELPERRON Pierre-Rémy ; BLASER Michel ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CHATOT Patrick ; DUBOCAGE Françoise ; ETCHEGARAY Josiane ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GRAS Françoise ; GROSDIDIÉ Jean Charles ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

Excusés ayant donné pouvoir : BENIER-ROLLET Claude (représenté par PROST Philippe); CASSABOIS Yannick (représenté par LONG Grégoire); DALLOZ Jean-Charles (représenté par MOREL Denis); DEPARIS-VINCENT Christelle (représentée par ROUX Nathalie); DUTHION Jean-Paul (représenté par CHATOT Patrick); GIROD Franck (représenté par BELPERRON Pierre-Rémy); GUERIN Jean Luc (représenté par GROSDIDIÉ Jean-Charles).

Excusé : GERMAIN Christophe.

Objet : Approbation de marchés de travaux de rénovation du terrain d'honneur du stade de football de Moirans en Montagne.

Rapporteur : BUCHOT Jean-Yves

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Terre d'Émeraude Communauté s'est engagée dans la rénovation du terrain d'honneur du stade de football de Moirans en Montagne.

Le plan de financement établi pour une dépense prévisionnelle de 1 000 000 € HT, dont 970 000 € de travaux, a été approuvé par délibération n° 121/2023 du Conseil Communautaire du 08 novembre 2023.

Une consultation a été engagée selon la procédure adaptée pour l'attribution des marchés de travaux, en trois lots.

La publicité a été effectuée dans le journal d'annonces légales le 09 janvier 2024 ; la remise des offres était fixée au 09 février 2024.

Vingt offres ont été reçues (5 sur le lot1, 6 sur le lot 2, 9 sur le lot 3) ;

Le président, sur proposition de la commission d'ouverture des plis qui s'est réunie le 23 février, a décidé de retenir les entreprises suivantes :

INTITULE DU LOT	Entreprises retenues	Montant du marché en Euros H.T.
Lot 1 - Terrassements VRD, espaces verts	COSEEC	844 128,60€
Lot 2 - Clôtures	C'CLOT	48 565,00€
Lot 3 - Eclairage	EPSIG	74 081,50€

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER les marchés de travaux présentés.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 23.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer ces marchés et tous documents utiles à leur exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,


Le Président

